



TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES
REGLEMENT TDJ – CODEP28
SAISON 2020-2021

REGLEMENT TDJ – SAISON 2020 - 2021

Article 1 : GENERALITES

1.1. Le Trophée Départemental Jeunes (TDJ) est une compétition organisée par le Comité Départemental d'Eure et Loir de Badminton (Codep 28) et est réservé aux jeunes joueurs inscrits dans les clubs du Codep 28 affiliés FFbAD pour la saison 2020-2021.

Cette compétition se déroulera par Top en fonction du classement CPPH.

Les jeunes seront cependant séparés en 2 sous catégories :

- cadets et minimes 2 d'une part
- minimes 1 et benjamins d'autre part
- maintien de la catégorie poussins et de la catégorie minibad

1.2. Cette compétition se déroule sur 6 étapes différentes le week-end (samedi et dimanche). Réparties de la manière suivante :

* 4 étapes simple et/ou double hommes - dames (se dérouleront sur les étapes 1-2 et 4-5 du calendrier annuel)

* 2 étapes simple et/ou double mixte (se dérouleront sur les étapes 3 et 6 du calendrier annuel)

1.3. Les tableaux seront répartis de la manière suivante :

* Etapes 1 – 2 et 4 – 5 :

- le samedi se joueront les **SIMPLES HOMMES** et les **DOUBLES DAMES**.

- le dimanche se joueront les **SIMPLES DAMES** et les **DOUBLES HOMMES** ainsi que les

matchs des catégories MINIBAD et POUSSINS (sauf les pour les jeunes surclassés).

* Etapes 3 et 6 :

- le samedi se joueront les **SIMPLES Top C et D** et les **MIXTES Top A et B**

- le dimanche se joueront les **SIMPLES Top A et B** et les **MIXTES Top C et D** ainsi que

les matchs des catégories POUSSINS et MINIBAD (sauf pour les jeunes surclassés).

1.4. Le tournoi est ouvert aux catégories MiniBad (U9), Poussin (U11), Benjamin (U13), Minime (U15) et Cadet (U17) en Simple et/ou Double.

1.5. La compétition est supervisée par un Juge Arbitre (JA) désignée par le Codep 28

1.6. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans 2 tableaux et s'engager en cours de saison.

1.7. Pour la catégorie Mini-Bad, seul le tableau en simple est ouvert.

1.8. Le tournoi est ouvert aux joueurs ayant un classement NC à D7.

1.9. Le montant des droits d'inscription au tournoi est fixé à 7€/Joueurs quel que soit le nombre de tableaux joués.

1.10. Pour participer au TDJ, il faut être à jour dans les paiements des TDJ précédents (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

1.11. Inscription dans les tableaux prise en compte au CPPH - tirage au sort sous forme de TOP.

* **Top A : joueurs classés D, catégorie Cadet-Minime 2.** Les joueurs seront répartis en poules. Les tableaux seront joués en poules puis par élimination directe en phase finale.

* **Top B : joueurs classés D, catégorie Minime 1-Benjamins.** Les joueurs seront répartis en poules. Les tableaux seront joués en poules puis par élimination directe en phase finale.

* **Top C : pour les cadets – minimes 2 de classement P et NC** répartis en poules uniques de 4, 5 ou 6 dans la mesure du possible (poules adaptées en fonction du nombre de participants et des moyennes des joueurs).

* **Top D : pour les minimes 1 et benjamins de classement P et NC** répartis en poules uniques de 4, 5 ou 6 dans la mesure du possible (poules adaptées en fonction du nombre de participants et des moyennes des joueurs).

NB : Un joueur benjamin ou minime 1 pourra éventuellement être surclassé si son niveau de jeu le permet mais il faudra faire apparaître cette demande sur la feuille d'inscription (cocher Top A ou C en fonction de la côte CPPH)

1.12. Tous les tableaux se joueront avec des volants plumes, autorisation du volant plastique pour les joueurs classés NC-P12. (Priorité au volant plume en cas de désaccord).

1.13. L'inscription des joueurs à chaque étape du TDJ doit se faire via le référent Jeunes du club où le joueur est affilié. Aucune inscription individuelle n'est autorisée.

1.14. Passé la date limite d'inscription aucun joueur ne sera inscrit. Il est donc nécessaire de respecter scrupuleusement la date de clôture indiquée.

1.15. Attention le nombre de participants est limité en fonction du gymnase ; en cas de surnombre, les inscriptions seront retenues suivant leur date d'envoi avec le règlement associé, une liste d'attente pourra alors être créée.

En cas de faible participation, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition.

Article 2 : INSCRIPTION DES JOUEURS AU TDJ

2.1 L'envoi des formulaires d'inscription (fichier excel) par le responsable TDJ du Codep 28 (Nicolas Pain) via l'adresse tdjcodep28@gmail.com se fait environ 1 mois avant la date de la compétition. La date limite de retour des inscriptions par les référents club est fixée à 10 jours avant la date de début de la compétition. Les inscriptions sont saisies au fur et à mesure de leurs arrivées dans Badplus et ensuite adressées au responsable des juges arbitres pour le TDJ (JA référent - David Segretain) qui vérifie le contenu des données et valide / modifie la répartition des tableaux. Le fichier est ensuite transmis au juge arbitre de la compétition qui procède au tirage au sort.

2.2 Le règlement des droits d'inscription doit se faire obligatoirement par virement bancaire sur le compte bancaire du Codep 28.

2.3. Un justificatif doit être transmis à la Trésorière du Codep + Nicolas Pain sur les adresses suivantes :

tdjcodep28@gmail.com,

tresocodepbad28@gmail.com.

Paiement obligatoirement par virement, bien préciser le motif du virement.

Exemple Référence : Nom du club – TDJ + N° ETAPE + LIEU.

Aucun remboursement ne sera possible après le tirage au sort.

Pour rappel de l'article 1.10 : Pour participer au TDJ, il faut être à jour dans les paiements des TDJ précédent (l'organisation n'inscrira pas les joueurs des clubs en retard de paiement)

RIB CODEP 28

Crédit Mutuel Laisant FR76 102 78 736 000 011 245 001 79

Banque : 10278 Guichet : 37360 N° Compte : 00011245001

Clé : 79 Domiciliation : CM Laisant BIC : CMCIFR2A

Article 3 : CONVOCATION DES JOUEURS

3.1. L'envoi des convocations se fait généralement 5 à 6 jours avant la compétition par email par le responsable TDJ du Codep 28 (Nicolas Pain) aux référents club. Chaque joueur doit prendre connaissance du jour (samedi et/ou dimanche) et de l'heure de convocation.

3.2. Une fois le tirage au sort effectué, tout forfait doit être justifié auprès du Juge-Arbitre mais surtout auprès de la ligue = secretariat@badmintoncvl.fr

Nb/ un forfait injustifié pourra donner suite à des sanctions : suspension sur l'étape du TDJ suivante (cf article 3.2 règlement TDJ - Codep 28) et/ou une suspension du joueur d'un minimum de 2 mois (application du règlement fédéral). Pour rappel, en cas de forfait volontaire ou injustifié sur une étape, le forfait s'appliquera sur l'ensemble des tableaux du joueur.

3.3. Les convocations sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au mercredi maximum précédent l'étape du TDJ, il appartient à chaque référent club, et ou Président d'informer les joueurs concernés pour toutes modifications.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le club hôte qui reçoit la compétition doit respecter le cahier des charges envoyé par le Codep 28 qui liste l'ensemble du matériel à mettre à disposition pour le bon fonctionnement du tournoi (buvette, table de marque, terrains...).

4.1. Le tournoi se déroule le samedi à partir de 8h30 à 20h00 environ et le dimanche de 8h30 à 17h00 environ

4.2. Les tableaux Mini-bad et poussins se joueront le dimanche uniquement : convocation à partir de 9H00 pour des matchs prévus vers 9h30 environ (excepté les joueurs surclassés, sélection ETD).

4.3. L'accueil des joueurs débute à partir de 8h00 et les premiers matchs pourront être lancés à partir de 8h30 selon échéancier et participants.

4.4. Les joueurs doivent être accompagnés d'un responsable majeur.

4.5. Une buvette est mise en place dans la salle par le club hôte.

4.6. Le règlement du tournoi est celui de la FFbAD. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants officiels sont : Volants plumes : le Yonex Aéroclub 07 / RSL Grade 3. Volants plastiques : Mavis 300

4.7. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points. Les matchs se jouent en auto-arbitrage. En cas de présence d'arbitre(s) lors de ces compétitions, certains matchs pourront être arbitrés.

4.8. Il est demandé à chaque joueur de respecter le règlement sur « les tenues vestimentaires et publicitaires » – guide du badminton Edition 2020/1- chapitre 03.07 : Les principes sportifs > tenues vestimentaires et publicité.

En ce qui concerne les conseillers, une tenue vestimentaire réglementaire suivant le guide du badminton Edition-2019/1 chap 3.8 : Les principes sportifs > code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs.

4.9 Pour rappel : le coaching entre les points et jusqu'à la pause à 11 est interdit pour les catégories Poussins et Benjamins et fortement déconseillé pour l'ensemble des jeunes. Le TDJ, se déroulant par classement CPPH, nous vous demandons d'éviter dans la mesure du possible de coacher les jeunes en dehors des pauses à 11 et en fin de set. « Le coaching intempestif » restera à l'appréciation du Juge Arbitre et celui-ci pourra vous demander de cesser vos interventions pendant les matchs, et ce à tout moment durant la compétition.

4.10 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans responsable majeur à la compétition. Une délégation de responsabilité pourra être demandée au joueur. Cf l'officiel du badminton juillet 2019 – art 4.5 : Accompagnateurs. Un document est disponible pour les enfants qui ne seraient pas accompagnés par les parents – CF annexe 1 page 8 – autorisation parentale - délégation de pouvoir .

Article 5 : RECOMPENSES

Pour chaque étape du TDJ, une récompense sera remise aux vainqueurs et finalistes des tableaux ne se jouant pas en poule unique. Pour tous les tableaux se jouant en poule unique, seuls les vainqueurs seront récompensés.

Sur la catégorie POUSSIN, seront récompensés les vainqueurs de poule.

Sur la catégorie MINIBAD, l'ensemble des participants recevront un lot d'accueil.

Dates TDJ :

- 21 et 22 Novembre 2020
- 12 et 13 Décembre 2020
- 23 et 24 Janvier 2021
- 27 et 28 Mars 2021
- 17 et 18 Avril 2021
- 22 et 23 Mai 2021

Circuit Régional Jeunes :

| | | | |
|----------|----------|----------|---------|
| 12/09/20 | 17/10/20 | 14/11/20 | 5/12/20 |
| 16/01/21 | 10/04/21 | 5/06/21 | |

Championnat Départemental Jeunes : 6 et 7 février 2021

Championnat Régional Jeunes : 6 et 7 mars 2021